



Que faire pour ne pas payé la fourrière

Par **loona**, le **05/03/2009** à **21:07**

bonjours je m'adresse aujourd'hui a vous car ma niece viens de se faire volé sa voiture sur son emplacement ,près de son himmeuble.Sa voiture c'est fait volé pendant la nuit et elle l'a remarqué que le jour suivant l'après midi,sa voiture n'était pas assuré pour vol,seulement pur tiers colusions,bref la police la retrouver et la mis en fourrière ,et maintenant elle a du verser la somme de 112€ pour la fourrière ,car la police lui a dit que la voiture a été retrouvé le matin et elle a fait part de la disparition que l'après midi,les personnes qui lui on volé la voiture on fait plein de dégats et la police a retrouver un grand couteau,ma question normalement elle n'a pas a payer les frais de fourrière etant donner qu'elle a était volé,que doit elle faire,en plus elle n'a que le rmi et n'as pas d'autre moyens,merci de me repondre

Par **Tisuisse**, le **06/03/2009** à **16:51**

Bonjour,rnrnSi elle veut récupérer sa voiture elle n'a pas le choix. Si elle avait été assurée contre le vol, l'assurance serait intervenue et lui aurait probablement remboursé la fourrière, mais ce n'est pas le cas.rnL'assurance est toujours chère... avant l'accident.